REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE DE LOCHÉ-SUR-INDROIS

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le DIX OCTOBRE à 20 H 00

Date de la convocation : 05 octobre 2023

Membres du conseil en exercice : 12
Présents : Mrs JENSCH Nisl, GEOFFROY Lionel, PRUVOT Jordan, BERAUD Pascal, et Mmes HAUDUC Josiane, MAGNIEZ Evelyne, FOUCHE Béatrice, PORTES Claudine formant la majorité des membres en exercice.
Excusés : VIRSERIUS Regina (Pouvoir à Mme MAGNIEZ), MERCIER Vincent
Absents : M. OUZET Victorien, PIGOREAU Marcel,

Nombre de Votants : 09

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nisl JENSCH, maire de Loché-sur-Indrois.
Madame Béatrice FOUCHÉ a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 12/09/2023

Ordre	Délibérations
1	Avis sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la SAS Mosellerie Bio Energie en vue de l'augmentation de capacité d'une installation de méthanisation
2	Remplacement du délégué titulaire pour siéger au Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois
3	Délibération fixant les durées d'amortissement des immobilisations

- Etat des décisions du maire

- Questions diverses :
  ↳ Démission d'un conseiller municipal : Remplacement de Mme Filliat dans les différentes commissions communales et intercommunales
  ↳ Loi d'accélération des énergies renouvelables (zonage communal)
  ↳ Point sur les travaux du Site Intergénérationnel et de la voirie
  ↳ Accueil des Citoyens Français Itinérants (Gens du Voyage)

- Projets pour 2024
- Décorations de Noël
- Manifestations à venir

Approbation du Procès-Verbal de séance du 12/09/2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de séance du 12 septembre 2023.
Il indique qu'un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France est prévu le 19 octobre 2023 pour discuter du projet émis par Terrecole concernant l'aménagement de la cour de l'école.

⇨ Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

1. Avis sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la SAS Mosellerie Bio Energie en vue de l'augmentation de capacité d'une installation de méthanisation – (DCM n° 2023_10_001)

Le maire expose,

La SAS Mosellerie Bio Energie située à La Mosellerie à Loché-sur-Indrois a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en vue de l'augmentation de capacité de son installation de méthanisation d'effluents d'élevage et de déchets végétaux.

- Arrivée de M. Vincent Mercier à 20h25, portant à 10 le nombre de votants.

Selon la législation qui régit les ICPE, cette demande a fait l'objet d'une consultation publique qui s'est tenue en mairie de Loché-sur-Indrois du 04 septembre 2023 au 02 octobre 2023.
A l'issue de celle-ci, aucune remarque n'a été formulée dans le registre d'enquête.
Enfin, il fait part que le conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la SAS Mosellerie Bio Energie relative à l'augmentation de capacité de son installation de méthanisation.

Considérant l'absence de remarque figurant dans le registre d'enquête publique ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la SAS Mosellerie Bio Energie relative à l'augmentation de capacité de son installation de méthanisation d'effluents d'élevage et de déchets végétaux.

2. Remplacement du délégué titulaire pour siéger au Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois – (DCM n° 2023_10_002)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois (SMTS du Lochois),
Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants de la commune auprès du Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois,

Vu la démission en date du 15 septembre 2023 de Mme Filliat Patricia, déléguée titulaire, de son poste de conseillère municipale,
Considérant qu'il convient de nommer un nouveau membre titulaire au sein du Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- ***DESIGNE***

En tant que délégués titulaires

- M. GEOFFROY Lionel
- Mme PORTES Claudine

En tant que déléguée suppléante

- Mme FOUCHE Béatrice

- **ABROGE** la délibération n° 043/2021 du 13/07/2021.

3. Délibération fixant les durées d'amortissement des immobilisations – Non soumis au vote

Monsieur le maire expose que cette proposition de délibération a été portée à l'ordre du jour après que la Banque des Territoires ait sollicité la commune sur la durée de ses amortissements.
M. le maire rappelle que les communes de moins de 3500 habitants n'ont pas l'obligation d'amortir leurs immobilisations.
Actuellement, la commune procède au cas par cas selon qu'elle en estime l'intérêt. Trois amortissements sont en cours : pour la désherbeuse à eau chaude, pour des frais d'études qui avaient été réalisées pour le bassin versant de la Claie et pour le tracteur tondeuse Iseki.
Il ajoute que le fait d'amortir à des répercussions sur le budget.
Pour ce qui est d'amortir les travaux du site intergénérationnel, il indique qu'il n'y voit pas d'intérêt puisque la durée de vie de la PAC est estimée à plus de cinquante ans et que concernant l'isolation l'amortissement des matériaux ne se justifie pas.
Il propose de continuer à amortir les biens au cas par cas suivant les besoins.

⇨ Le conseil accepte cette proposition.

Etat des décisions du maire

M. le maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- DdM n° 11/2023 : Marché de fourniture avec la Société ESME Solutions pour le remplacement de l'alimentation du système de pilotage du chauffage de l'ancienne école rue du Stade et de la salle des fêtes
- DdM n° 12/2023 : Marché de fourniture avec la Société B.S.E. pour la mise à jour de l'étude ECB relative la création d'un site intergénérationnel
- DdM n° 13/2023 : Révision du loyer du logement sis 41 bis rue de la Mairie
- DdM n° 14/2023 : Révision des charges de chauffage du logement 41 bis rue de la Mairie
- DdM n° 15/2023 : Marché de fourniture d'un spectacle de Noël
- DdM n° 16/2023 : Marché de fourniture pour le renouvellement du contrat annuel PMB pour la bibliothèque municipale.

Questions diverses

- Démission d'un conseiller municipal : Remplacement de Mme Filliat dans les différentes commissions communales et intercommunales
M. le maire fait part que suite à la démission de Mme Filliat Patricia en date du 15 septembre 2023,

il convient de la remplacer dans les commissions communales et intercommunales où elle siégeait.
Commissions communales :

- Cimetière : Josiane Hauduc
- Site internet : Claudine Portes
- Commission Espace verts : Béatrice Fouché

Commissions communautaires :

- Gens du Voyage : Vincent Mercier
- Petite enfance / Enfance jeunesse : Béatrice Fouché

- Loi d'accélération des énergies renouvelables (zonage communal)

Monsieur le maire fait part qu'une réunion est prévue mercredi 11 octobre à 18h au sein de la CC Loches Sud Touraine lors de laquelle seront présentés les moyens dont disposent la CC LST pour aider les communes à définir leurs zones dans le cadre de la Loi APER.
Il présente le courrier émanant de l'organisme Cérémé (Organisme indépendant composé d'experts de l'Energie) qui présente les obligations et les possibilités offertes aux communes dans la démarche de définition des zones d'accélération.
M. Jensch fait part également d'un courrier préparé par les services de la CC LST pour informer les administrés sur le sujet, accompagné d'une fiche de renseignements visant à connaître leurs intentions sur d'éventuels projets et sur laquelle ils pourront indiquer s'ils souhaitent mettre leur propriété en zone d'accélération.
M. Béraud pense qu'il faut expliquer la teneur de cette loi aux administrés lors d'une réunion publique.
M. le maire indique qu'il n'y est pas favorable parce qu'il faut maîtriser l'intégralité du sujet de l'énergie renouvelable pour pouvoir répondre efficacement aux questions.
M. Mercier indique que l'on peut faire venir des experts.

- Arrivée de M. Marcel Pigoreau à 21h15, portant à 11 le nombre de votants

M. le maire indique que la commune va devoir s'appuyer sur les documents dont disposent la CC LST pour définir ses zones car les cartographies mises à disposition de l'Etat sont impraticables.
Un premier travail serait aussi de recenser toute la production d'énergie déjà présente sur le territoire.

⇨ Des réunions de travail seront organisées.

- Point sur les travaux du Site Intergénérationnel et de la voirie

Monsieur le maire informe les élus de l'avancée du dossier d'emprunt auprès de la Banque des Territoires. Concernant le volet du financement de la géothermie, il ne sera pas possible d'avoir une offre de prêt basée sur un taux fixe sur la durée de 15 ans qui était souhaitée. La Banque des Territoires peut proposer une offre à taux variable basée sur le livret A plus marge mais sur une durée de 25 ans.

Concernant les travaux
Monsieur le maire précise que les travaux ont commencé dans la salle des fêtes. Seuls la cuisine, le hall et les sanitaires seront faits avec la pose de luminaires avant les vacances de Toussaint. Les travaux dans la salle auront lieu après pour permettre l'occupation de la salle par l'Accueil de loisirs.
La livraison de la pompe à chaleur est prévue pour le 19 décembre 2023.

Enfin, il informe avoir reçu la notification de la subvention CRST d'un montant de 64 700 €.

- Accueil des Citoyens Français Itinérants (Gens du Voyage)

Monsieur le maire revient sur le dernier passage des gens du voyage qui a duré deux semaines.
Malgré les prescriptions de M. le maire, des caravanes se sont mises près des habitations.
Il informe que le débit d'eau avait été réduit au minimum, malgré cela 8 m3 ont été consommés.
Le chalet a été laissé propre, cependant il manque un flotteur dans le WC.

Afin de limiter l'envahissement du terrain lors de leur venue, il propose comme cela avait été suggéré lors du dernier conseil, d'implanter une haie perpendiculairement à la route.
Un devis a été émis par le pépiniériste Grellier pour la fourniture de plants.
Il faudra réfléchir à l'implantation et calculer le métrage pour la haie.

- Projets pour 2024

M. le maire dresse une ébauche des projets à mettre en œuvre pour l'année à venir :

- Prévoir le bulletin 2024
- Travaux de voirie, voir pour la programmation
- PATA prévoir environ 3 tonnes
- Site intergénérationnel à finir et entamer la réflexion sur les logements
- Atelier communal, en suspend pour le moment
- Desherbage, économie d'eau

- Décorations de Noël

Madame Hauduc indique que sa commission de bénévole s'est réunie hier, ils souhaiteraient que la commune achète un sapin artificiel de grande taille pour décorer la place de l'Eglise.
Il est envisagé de décorer également le sapin présent en haut du monument aux Morts.

- Manifestations à venir

Monsieur le maire liste les manifestations à venir :
- **11 novembre** : 10h30 - Rassemblement au Monument aux Morts à Loché puis, 11h45 - Rassemblement au Monument aux Morts à Villedômain
- **26 novembre** : Marché de noël
- **15 décembre** : Arbre de Noël – Mme Magniez souhaite que les parents donnent une réponse pour leur participation à cet évènement afin de prévoir l'organisation du goûter. De même, elle propose devant l'absence répétée de certaines familles et qui ne réclament pas les cadeaux, de stipuler sur le courrier que les familles risquent de ne plus être invitées.
- **12 janvier** : Vœux du maire
- **28 avril** : Trocs Plantes

En bref, l'assemblée :

est informée :

- que le Congrès des Maires d'Indre-et-Loire aura lieu le 29 novembre, inscriptions à prévoir ;

- que le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur un projet de parc Eolien sur la commune du Tranger ;

- de l'initiative de l'APE relative à la vente de bulbes pour financer un projet de voyage à Guédélon et à Bruxelles pour les élèves ;

- de la reconduction de l'action sociale « Boîte à cadeaux » par le CIAS de Loches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le secrétaire de séance, Béatrice Fouché	Le maire, Nisl Jensch